



Protokoll

Präsidentenkonferenz 2007

No.	Date:	Heure:	Lieu:	Séance menée par:	Procès-verbal:
0	Vendredi 2 Mars 2007	10.00 – 16.00	Oltén, Migroskubschule	Gottfried Bossi	François Fahrni

Participants:	<p>présents: <i>Gottfried Bossi (Gb), Alexandre Allespach (Aa), Ernst Gränicher (Eg), Reto Meyer (Rmr), Andreas Schneider (As), Markus Steiner (Ms), Ralph Malzach (Rm), Daniel Kleger (Dk) und François Fahrni (Ff)</i></p> <p><i>Jean-Michel Jubin (BeJu), Pierre-Antoine Coquoz (Vd), Claude-André Montandon (Ne), Heinz Bucher (Fr), Urs Gsell (Ag), Joseph Walpert (So), Rolph Lüscher(Be), Pathrik Rhyner (Gl), Markus Bernhard (FL), Ernst Vetsch (Sg), Urs Büchi (Zh), Daniel Bürgi (Gr), Walter Stauffacher (Zg), Werner Huber (Lu), Richard Gasser (Ow +Nw), Pius Walker (Ur), Andreas Hauser (Sh), Luc Maillard (Ju)</i></p> <p>excusés: <i>Joseph Saucy (Ju), Manfred Hutter (Al), Christof Ammann (Tg), Thyl Eichhorn (Sz), Rolf Manser (BAFU), Alan Kocher (BZW Lyss), René Lauper (Beider Basel), Andreas Schaerer (Gl) und Karl Rechtsteiner (BZW Maienfeld)</i></p>
----------------------	--

No réf.	Thème	Etat (mandats): e = erledigt/liquidé i = in Arbeit/en travail r = ruht/stand-by			Etat
		Type de tâche :: A = Auftrag/mandat B = Beschluss/décision F = Feststellung, Info/remarque, info	Art	Respon- sable	
1	Salutations				
	Le président, Gottfried Bossi, salue les présidents présents et ouvre l'assemblée. Il fait une brève rétrospective des premiers mois de son mandat et souligne que son entrée en fonction, ainsi que celle du secrétaire, n'ont pas été évidentes. Il remercie ses collègues du comité et Franco Pedrini pour leur soutien très efficace.				
2	Procès-verbal du CP 2006				
	Le procès-verbal de la CP 2006 a été distribué. La parole n'ayant pas été demandée, le procès-verbal est donc considéré comme accepté. Le président constate que la solution choisie d'utiliser le CEFOR Lyss comme secrétariat fonctionne très bien. Le président et le secrétaire se rencontrent fréquemment.				
3	Fonds de formation : où en sommes-nous et que voulons-nous ?				
	<p>Le fait est que l'EFS a créé avec l'ASEFOR un fond purement d'employeur.</p> <p>L'EFS n'est pas encore totalement au clair concernant la procédure à utiliser pour l'encaissement. Quand les premières factures seront-elles envoyées aux entreprises ? En outre, on ne sait pas encore en fonction de quels paramètres une entreprise devra être taxée : par personne ou par entreprise ? / toutes les personnes sont-elles imposables (personnel de bureau, ingénieurs, etc,...) ? Qui devra contrôler les encaissements ? L'EFS a reçu des offres. L'encaissement devra être géré par une entreprise externe. Il existe aussi encore des problèmes au niveau de la Confédération. La Confédération participera mais ne peut pour l'instant donner aucune information concernant la nature et le contexte de l'aide accordée.</p> <p>L'ASF continue à soutenir le projet, même s'il se limite à une relation de consultant. Nous sommes intervenus dans la constellation actuelle du fonds de formation en tant que conseillers, ceci malheureusement sans droit de vote. Nous continuons à nous engager afin de l'obtenir. Par chance, nous possédons une certaine influence grâce à notre représentant à l'OdA.</p> <p>Le président mentionne, combien la situation est à l'exemple du fonds de formation des jardiniers.</p> <p>Où les entreprises forestières mixtes pourront/devront-elles à l'avenir payer leur contribution ? Selon l'association des jardiniers, c'est à elle que toute entreprise effectuant des travaux touchant le domaine des jardiniers paysagistes devrait verser sa contribution. Il est clair qu'il existera toujours des zones de conflits et que nous devons toujours négocier dans le futur.</p> <p>Voir aussi l'article détaillé de Hanspeter Egloff, dans « La forêt »</p>				



No réf.	Thème	Etat (mandats): e = erledigt/liquidé i = in Arbeit/en travail r = ruht/stand-by			Etat
		Type de tâche :: A = Auftrag/mandat B = Beschluss/décision F = Feststellung, Info/remarque, info	Art	Respon- sable	
4	<p>Convention collective de travail – condition obligatoire à un fond paritaire</p> <p>Un nouveau défi pour le comité, en parallèle au doublement du nombre de membres : une convention collective de travail (CCT), élément nécessaire pour atteindre un fond paritaire. Selon le comité, une CCT a deux buts :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. participation entière au fond de formation, avec droit de vote 2. conditions de travail similaires dans toute la Suisse et pour toutes les entreprises, tant publiques que privées, du secteur forestier. <p>Le comité souhaite dans un premier temps tester la faisabilité du projet, notamment parce nous avons à faire à des entreprises des 2 domaines : public et privé. L'ASF veut tendre la main aux sections cantonales qui n'ont pas encore entrepris de négociations en la matière. L'élaboration d'une CCT pour l'économie forestière devra, de toutes façons, rester dans un cadre économique raisonnable pour l'ASF.</p> <p>Le comité ne veut pas travailler avec « Travail Suisse », mais avec l'ZVGSP. Cette association correspond mieux à nos caractéristiques (entreprises privées et publiques). . Ralph Malzach et Markus Steiner ont déjà rencontré M. Michel Merker, avocat, et le président de l'ZVGSP, M.Urs Staufer. M. Staufer est le responsable financier de la ville de Bienne.</p> <p>L' ZVGSP serait très intéressée à nous aider. Pour elle, ce serait également une innovation que de réunir des entreprises publiques et privées par une même CCT. L'ZVGSP serait même prête, pour cette raison, à effectuer une partie du travail d'investigation gratuitement.</p> <p>Les cantons suivants possèdent déjà une CCT ou sont en train d'en élaborer une : VS, FR, VD et Ne.</p> <p>Glaris a fait une tentative il y a 2 ans, malheureusement ils ne remplissaient pas les exigences minimales reconnues au niveau national.</p> <p>Autres remarques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'instant, il est très difficile de mélanger entreprises publiques et privées. Juridiquement parlant, les conditions générales et obligatoires d'une CCT ne sont valables que pour les entreprises privées. - Le comité doit inclure les sections cantonales qui en sont déjà plus avancées. - Il existe 2 formes de CCT : la variante 1 contient toutes les dispositions légales relatives au contrat de travail / la variante 2 est construite de manière similaire mais contient en plus des dispositions relatives aux salaires minimaux. - L'ASF doit avancer dans son projet avant que de trop nombreux cantons aient développé leurs propres solutions. - Une CCT est également une protection pour notre personnel, élargissement de l'UE à l'est et libre circulation des personnes - Cela nous permettrait de devenir plus forts et d'avoir ainsi plus de poids au niveau politique. - Le comité devrait demander un soutien financier de l'ASEFOR et de l'EFS. Les employeurs pourraient eux aussi retirer des avantages indéniables du développement d'un tel projet. <p>L'assemblée décide que le comité doit continuer à travailler sur le projet.</p>				



5	Organisation du monde du travail – groupe de coordination forestière (OMTF)				
	<p>L'OMTF est composée de deux commissions. La 1^{ère} est responsable du développement professionnel et de la qualité. (Art. 24 BiVo). Ses représentants : André Stettler (président); Fausto Riva (OMTF – Suisse italienne); François Sandmeier (représentant cantonal et prestataire), Reto Meyer (OMTF, ASF), Chrisph Lüthy (OMTF, EFS, prestataire) et Geneviève Gassmann (OFFT). Tâches de cette commission : adapter régulièrement le plan de formation selon l'art. 10, ce au tous les 5 ans. Elle prend en compte les nouveaux aspects organisationnels possibles de la formation professionnelle de base et, au besoin, demande à l'OFFT la modification adéquate de la réglementation.</p> <p>La 2^{ème} est la commission de surveillance (réglementation selon le plan de formation). Ses représentants sont : André Stettler (président), François Sandmeier (représentant cantonal et prestataire), Christoph Lüthy (OMTF, EFS, prestataire), Ruedi Aggeler (CEFOR et prestataire), Kurt Wirth (ASF ; enseignant spécialisé), Pietro Jelmini (prestataire ; Tessin, Ecole professionnelle et CODOC, gestion d'entreprise).</p> <p>La Commission de surveillance élabore un programme-cadre pour les cours sur la base du plan de formation. Elle publie des directives pour les organisations et la mise en oeuvre des cours ; publie des rapports à l'attention des organisations du monde du travail (division des forêts) ; surveille la formation et veille à la réalisation des objectifs de formation ; surveille, encourage et soutient le perfectionnement du personnel enseignant.</p> <p>C'est consciemment que des membres siègent dans les 2 commissions. Cela contribue à une meilleure synergie et permet de gagner en efficacité.</p> <p>L'OMTF n'est pas une organisation forestière supplémentaire. Elle va remplacer de nombreuses commissions, soit par ex. : das CECOM, die QSK, die EAK usw.</p>				
6	Initiative „Sauvez la forêt suisse“ – Quelle suite ?				
	<p>L'ASF est toujours derrière l'initiative et soutient le comité de soutien romand. L'ASF souhaiterait un soutien encore plus important au niveau de la Suisse alémanique. Nous ne déciderons de la suite à donner à ce projet qu'après la parution de la nouvelle LF. Selon l'ASF, les points suivants doivent apparaître clairement dans la LF : la multifonctionnalité doit impérativement faire partie de la CF, les compétences et les responsabilités doivent être clairement réglementées, une organisation forestière territoriale avec des offices forestiers d'arrondissement et des triages forestiers doit être garantie en faveur du développement durable. L'exploitation par coupes rases à de seules fins économiques doit être interdite, une sylviculture proche de la nature doit être définie clairement (priorité au rajeunissement naturel, le maintien de la fertilité des sols doit être garanti, le choix d'essences adaptées à la station doit être encouragé, le maintien des habitats naturels pour la flore et la faune doit être garanti. Le maintien de la surface forestière doit être réglementé avec précision, la preuve d'une formation minimale pour des travaux de récolte de bois moyennant rémunération doit être plus stricte.</p> <p>Si tous les points mentionnés ci-dessus sont clairement décrits dans la nouvelle LF, l'ASF se distancera de l'initiative. Le retrait de l'initiative ne peut venir que du comité de l'initiative.</p>				
7	Protection du climat				
	<p>La protection du climat est un défi global. La Suisse conduit une politique active pour la réduction de l'émission de gaz à effet de serre, tant à l'intérieur du pays qu'au niveau international.</p> <p>Le programme « Energie 2000 », lancé en 1991, aspirait déjà à stabiliser d'ici à l'an 2000 les émissions dues à l'utilisation d'énergies fossiles du principal gaz à effet de serre qu'est le dioxyde de carbone (CO₂). Avec la ratification de la convention sur le climat (1993) et le protocole de Kyoto (2003), La Suisse a de plus affirmé sa volonté d'avancer concrètement en direction d'une politique du climat coordonnée au niveau international.</p> <p>Selon le protocole de Kyoto, outre le CO₂, les émissions de 5 autres gaz à effet de serre devraient être réduites d'ici la période 2008-2012. Selon le protocole de Kyoto toujours, les états industriels reçoivent des droits d'émission en rapport avec leurs obligations de réduction. Un droit d'émission autorise à l'émission d'une tonne de CO₂. Ces droits peuvent être assignés aux entreprises dans le cadre d'un système de commerce d'émission national ou international, en parallèle des obligations de réduction. D'après le</p>				

- Mis en forme** : Police :10 pt, Couleur de police : Noir
- Mis en forme** : Police :10 pt, Couleur de police : Noir, Non Expositant/ Indice
- Mis en forme** : Police :10 pt, Couleur de police : Noir
- Mis en forme** : Police :10 pt, Couleur de police : Noir, Non Expositant/ Indice
- Mis en forme** : Police :10 pt, Couleur de police : Noir
- Mis en forme** : Police :10 pt, Non Gras, Couleur de police : Noir



	<p>protocole de Kyoto, les forêts peuvent contribuer à atteindre l'objectif fixé pour la réduction par l'absorption du CO₂ de l'atmosphère et le stockage du carbone dans la biomasse et dans le sol.</p> <p>-L'utilisation des forêts influence également la maintenance du taux de CO₂. Les forêts utilisées de manière efficace ont un bilan en CO₂ équilibré : la quantité de CO₂ absorbée dans l'atmosphère est équivalente à celle éliminée par l'utilisation de bois. Si de larges coupes étaient effectuées, comme cela arrive surtout dans les tropiques, cela conduirait toutefois à d'énormes émissions de CO₂. Les aiguillages sont placés mais certaines questions restent pourtant ouvertes. Ex. : à partir de quelle dimension une forêt reçoit-elle un « certificat de mémoire » (le BAFU parle de 10'000 ha) ? / quelle valeur ont les certificats ? / qui reçoit l'argent (les propriétaires forestiers ou les gestionnaires forestiers) ? / etc. ...L'ASF ne voit actuellement aucune raison pour agir à ce sujet. Au niveau européen, tous les pays de l'UE participent au projet à l'exception de la Belgique, la Hollande et l'Autriche.</p>				
8	<p>Championnats de bûcheronnage</p> <p>Depuis longtemps déjà, il était prévisible que nos championnats professionnels perdraient en éclat. Les chevaux de bataille de notre équipe nationale deviennent toujours plus âgés (participants et organisateurs). De cette manière, nous ne pourrions plus concurrencer bien longtemps l'élite mondiale. Pour cette raison, nous avons décidé de donner à nouveau une priorité plus importante à notre championnat professionnel et d'encourager la relève. Afin de conduire cette « réanimation » au succès, nous travaillerons sur les 4 points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Encouragement de la relève 2. Régionalisation (groupement des cantons) 3. Etablissement d'un planning et coordination des manifestations cantonales et des championnats suisses 4. Amélioration de l'image et nouvel éclat grâce à „SWISSCOMPETENCE“ <p>Les jeunes apprentis forestiers devraient être très tôt (durant leur apprentissage) être informés et encouragés à participer aux championnats professionnels. Le comité se rallie à cette idée et fera de son mieux pour soutenir activement les compétitions de bûcheronnage.</p>				
9	<p>Championnats de ski 2007</p> <p>En raison du manque de neige, le rendez-vous de janvier a été supprimé et déplacé au 31 mars. Le glacier des Diablerets étant de toutes façons ouvert, les championnats 2007 devraient pouvoir se dérouler à cet endroit. Les championnats 2008 sont prévus pour le 12 janvier 2008, à Wildhaus (canton de St. Gall).</p>				
10	<p>Action „Zündholz“</p> <p>L'action „Zündholz“ est destinée à faire connaître des idées „lumineuses“ relatives à la forêt suisse. Elle veut agir comme déclencheur d'une prise de conscience du public et du monde politique concernant le potentiel de l'économie forestière suisse. Elle veut « allumer » la notion de plaisir en relation avec la forêt et l'enthousiasme pour une économie forestière durable. La première mesure sera la réalisation d'un CD audio-visuel animé et instructif. D'autres mesures sont prévues, ex : activités d'accompagnement, concours « projet forestier durable », plateformes « projet forestier durable », etc...</p> <p>L'ASF soutient ce projet par une contribution financière unique s'élevant à Fr. 1'000.- et devient ainsi partenaire officiel de l'action « Zündholz ».</p>				
11	<p>Cahier des tâches du secrétariat</p> <p>Le président explique le contenu du contrat liant l'association au CEFOR. Le contrat est à disposition pour consultation. L'aspect financier est réglementé, un plafond des coûts a été fixé à Fr. 63'000.- / TVA incluse. Cette calculation contient tous les frais de bureau. Le président explique le contenu du cahier des tâches du secrétaire. Ce cahier énumère les tâches attribuées au secrétaire et précise les processus de travail à utiliser. Les présidents souhaitent recevoir une copie de ce cahier des tâches.</p>	B	Ff		
12	<p>Finances</p> <p>La comptabilité 2006 a été bouclée et contrôlée le 21 mars par la commission des réviseurs. Le résultat annuel affiche des entrées à hauteur de Fr. 100'923.- pour des sorties s'élevant à Fr. 102'529.80. Résultat de l'exercice : léger déficit de Fr. 1'608.80.</p>				

Mis en forme : Police : 10 pt, Non Gras, Couleur de police : Noir

Mis en forme : Police : 10 pt, Couleur de police : Noir

Mis en forme : Non Exposant/ Indice

Mis en forme : Normal, Gauche



13	Membres du comité - succession			
	<p>Ernst Gränicher et Andy Schneider annoncent qu'ils quitteront le comité à la prochaine Assemblée des délégués. Ils s'efforcent de trouver des successeurs. Comme successeur à Ernst Gränicher, il nous faudrait trouver un contremaître forestier (ou un forestier), venant si possible de Suisse orientale. Ernst Gränicher propose Mario Wild, contremaître forestier à Zürich. Andy Schneider est actuellement à la recherche d'un successeur. Il s'efforce de trouver une personne issue du rayon d'action du CEFOR de Maienfeld.</p>			
14	Divers			
	<p>1. Cette année aura lieu la première assemblée des délégués de l'ASF. Les sections cantonales devront donc élire leurs délégués. Chaque délégué présent à l'Assemblée des délégués possède le droit de vote actif. La voie d'un délégué a la valeur de 20 voix individuelles.</p> <p>2. Le mercredi 30 mai, une manifestation d'information est organisée à l'initiative de la société forestière suisse sur le thème „sauver la forêt suisse » et révision de la « loi forestière ». L'AFS y participera avec la présence de notre Président. La manifestation est publique et aura lieu à l'EPFZ, de 13:15 à 17:00.</p> <p>3. Action pour la fête des mères : la CP a décidé de soutenir cette action afin de sensibiliser la population aux multiples facettes des prestations offertes par la forêt. Le but de cette action est d'éveiller l'attention des gens afin qu'ils se rendent compte de ce que nous faisons tous pour la collectivité. Nous voulons sensibiliser la population, et tout particulièrement les femmes de Suisse, à la future votation concernant la révision de la loi forestière.</p> <p>Une grande quantité de jeunes épicéas et de jeunes sapins devraient pour quelques jours, à partir du 13 mai, être disposés en différents endroits du pays. Ces endroits peuvent être par exemple, devant des grandes surfaces, devant les offices de Poste, sur la place du village, devant les offices communaux etc.</p> <p>Avec ce geste nous voulons faire revivre une ancienne tradition de certains cantons, tradition qui voulait que les jeunes hommes célibataires déclarent ainsi leur passion à leur dame de cœur. Les membres de l'association suisse de forestier veulent par ce geste non seulement dire merci à leurs élues mais bien à l'ensemble des femmes du pays. Nous voulons leur dire merci pour leur soutien et leur encouragement pour que nous continuions à nous engager pour une forêt multifonctionnelle. L'égalité veut aussi que les forestières-bûcheronnes et les gardes forestières remercient également leurs maris, leurs amis et les hommes du pays pour leurs encouragements et leur soutien dans cette tâche formant et modelant le paysage et la qualité de vie des générations futures.</p> <p>De manière à réaliser cette action simplement et avec un minimum d'engagement, nous vous proposons d'agir comme suit :</p> <p>Un épicéa ou un sapin sera fixé dans un fût, de 50 ou de 200 litres, rempli de chaille ou de sable. L'arbre en question aura une hauteur se situant entre 4 et 8 mètres maximum et sa partie base (qui sera posée au fond du fût) sera démunie de toutes branches.</p> <p>A l'arbre ainsi fixé sera apposé une pancarte comportant entre autre le nom de l'association et celui de votre entreprise mais avant tout un slogan (voir l'exemple ci-dessous) remerciant les femmes pour leur soutien.</p>			

	Prochaine séance: Vendredi 07 mars 2008
Documents distribués:	-
Annexes:	cahiers des tâches du secrétariat
Distribution:	
Participants:	à l'ensemble des Présidents
Pour information:	Franco Pedrini, D. Kleger, Rolf Manser (OFEV), Alan Kocher (CEFOR Lyss) und Karl Rechtsteiner (BZW Maienfeld)